



Nombre de membres composant le Conseil : 23

Présents : 21
Absents : 0
Pouvoirs : 2

L'an deux-mille-vingt et le neuf septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'ALLEINS, convoqué le 04 septembre 2020 par M. Philippe GRANGE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances.

La séance est présidée par M. Philippe GRANGE

PRESENTS

Mesdames et Messieurs :

MOYEMONT-GAILDRY Catherine – CROUZATIER Christian – VERT Hélène – GUEZOU Eric - URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard – AUBERT Pierre – BERTO Roger - DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean – VAUX Didier – COURMES Olivia - BORDALA-MOUYAL Bernadette – MESNARD Nathalie - FABRE Lionel - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline – JUVIGNY Daniel - DURET Nadine – IAFRATE Manon.

ABSENTS

Mesdames et Messieurs :

Néant

EXCUSES

Néant.

PROCURATIONS

Mesdames et Messieurs :

POTE Xavier à FABRE Lionel –BLANC Jean-Charles à JUVIGNY Daniel.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Rapporteur : Philippe GRANGE

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

- Il est proposé de désigner Mme Olivia COURMES pour assurer ces fonctions.

L'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :
Les séances des conseils municipaux sont publiques.

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, il est proposé que la séance du conseil se tienne à huis-clos.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal,

DECIDE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – CROUZATIER Christian – VERT Hélène – GUEZOU Eric - URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard – AUBERT Pierre – BERTO Roger - DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean – VAUX Didier – COURMES Olivia - BORDALA-MOUYAL Bernadette – MESNARD Nathalie - FABRE Lionel (+ procuration POTE Xavier) - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline – JUVIGNY Daniel (+procuration BLANC Jean-Charles) - DURET Nadine – IAFRATE Manon.

- **De nommer Mme COURMES Olivia, secrétaire de séance.**
- **De tenir la séance du conseil municipal à huis-clos.**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 JUILLET 2020.

Rapporteur : Philippe GRANGE

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation du compte-rendu de la réunion précédente du conseil municipal et demande s'il y a des remarques.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal,
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – CROUZATIER Christian – VERT Hélène – GUEZOU Eric - URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard – AUBERT Pierre – BERTO Roger - DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean – VAUX Didier – COURMES Olivia - BORDALA-MOUYAL Bernadette – MESNARD Nathalie - FABRE Lionel (+ procuration POTE Xavier) - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline – JUVIGNY Daniel (+procuration BLANC Jean-Charles) - DURET Nadine – IAFRATE Manon.

ADOpte le compte-rendu de la précédente réunion, sans modification.

INFORMATION.

Transmission des convocations aux membres du conseil municipal par voie dématérialisée (article L.2121-10 du CGCT).

En application de l'article 9 de la loi « Engagement et Proximité », nous précisons que l'envoi « dématérialisé » des convocations au Conseil Municipal devient maintenant la norme et que les envois « papier » deviennent l'exception.

L'article L.2121-10 du CGCT devient depuis le 29 décembre 2019 :

« Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse ».

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

Rapporteur : Philippe GRANGE

Monsieur le Maire expose,

Qu'il appartient à chaque Conseil Municipal de fixer les règles de son fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Aussi, même si les dispositions de l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) n'imposent qu'aux conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants d'établir un règlement intérieur, rien n'interdit aux communes de moins de 3500 habitants d'adopter le même formalisme.

En conséquence, le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – CROUZATIER Christian – VERT Hélène – GUEZOU Eric - URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard – AUBERT Pierre – BERTO Roger - DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean – VAUX Didier – COURMES Olivia - BORDALA-MOUYAL Bernadette – MESNARD Nathalie - FABRE Lionel (+ procuration POTE Xavier) - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline – JUVIGNY Daniel (+procuration BLANC Jean-Charles) - DURET Nadine – IAFRATE Manon.

ADOpte le règlement intérieur du Conseil Municipal ci-annexé.

RESSOURCES HUMAINES.

CREATION D'UN POSTE PERMANENT DE GARDIEN-BRIGADIER A LA POLICE MUNICIPALE.

Rapporteur : Philippe GRANGE

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 83-634 relative aux droits et libertés des Communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

VU le Décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale.

VU le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.

VU le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale

CONSIDÉRANT le besoin de créer un poste de gardien brigadier au service de Police Municipale à temps plein à compter du 1^{er} octobre 2020 permettant de renforcer les effectifs dans ledit service,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – CROUZATIER Christian – VERT Hélène – GUEZOU Eric - URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard – AUBERT Pierre – BERTO Roger - DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean – VAUX Didier – COURMES Olivia - BORDALA-MOUYAL Bernadette – MESNARD Nathalie - FABRE Lionel (+ procuration POTE Xavier) - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline – JUVIGNY Daniel (+procuration BLANC Jean-Charles) - DURET Nadine – IAFRATE Manon.

DECIDE de créer :

- 1 poste de gardien-brigadier au service de la police municipale.

PRECISE que ce poste a été créé à temps complet, et qu'il pourra être pourvu par la voie de mutation, par un agent contractuel ou inscrit sur liste d'aptitude.

PRECISE que le tableau des effectifs est modifié à compter de ce jour.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

PETITE ENFANCE

Rapporteur : Eric GUEZOU.

Rentrée des Classes.

La rentrée a eu lieu mardi 01 septembre 2020 dans nos deux écoles.

Nous sommes très contents d'avoir eu l'ouverture de la 8^{ème} classe à l'école élémentaire. 29 élèves avant l'ouverture de cette classe. Cela nous permet de décongestionner 4 classes entre 24 et 25 élèves. Pour l'instant la classe est par défaut, dans l'ancienne salle informatique. Classe assez petite, pour 18 élèves de CE2. Nous avons un an pour avoir les huit classes de même capacité, de même surface. Nous allons l'organiser pour la rentrée de septembre 2021.

Les classes ont été réparties au mieux, par la directrice.

Maintenant sur les deux écoles, nous avons une marge de manœuvre assez importante (20 élèves pour la maternelle et 25 pour l'élémentaire).

Nous pouvons continuer notre développement qualitatif et maîtrisé du village.

Eric GUEZOU.

« Par rapport à cette huitième classe, il y a eu des questionnements notamment par rapport aux changements des enseignants sur la nouvelle répartition des élèves. Il va falloir, je pense faire une communication par rapport à la création de cette huitième et dire ce qui a été prévu initialement et ce qui change à l'arrivée de cette nouvelle classe. Juste une information à donner aux parents d'élèves qui peuvent s'inquiéter à juste titre ou pas. »

Philippe GRANGE

« Surtout expliquer que M. l'inspecteur avait pour mission de venir le jour de la rentrée pour compter le nombre d'élèves et voir s'il était en cohérence avec le courrier argumentaire qui a été fait au mois de juin et qu'il donnerait sa réponse. »

Nathalie MESNARD

« L'école a bien communiqué là-dessus. Avant la rentrée toutes les familles ont reçu un mail demandant aux parents que les enfants soient bien présents le jour de la rentrée puisqu'il y allait avoir un comptage des enfants dans le cadre d'une ouverture d'une 8^{ème} classe. Il avait donc été dit aux parents que les classes étaient faites le jour de la rentrée mais risqueraient de changer en cas d'ouverture et c'est ce qui s'est passé. »

Eric GUEZOU

« Je confirme car la prévision était de 195. Et en fait dans les effectifs, nous en avons 194. Les parents ont été bien prévenu.

Catherine MOYEMONT GAILDRY

« Une information sera mise dans la lettre citoyenne. »

Service restauration scolaire.

Deux services à la cantine élémentaire comme à la maternelle.

Animateur EPS

L'animateur EPS intervient sur les deux écoles (maternelle et Élémentaire).

Nous avons rencontré Laurent TRIANON pour lui demander ce qu'il souhaitait faire pour l'année scolaire 2020/2021. De son côté il préfèrerait continuer à travailler davantage avec le primaire.

Nous travaillons avec lui et les enseignants pour trouver une solution pérenne.

ASSOCIATIONS.

REPRISE DES ACTIVITES - COVID-19.

Rapporteur : Lionel FABRE.

L'idée était que par rapport à la rentrée et malgré la crise sanitaire, les associations puissent perdurer et encore exister.

Donc nous avons essayé de trouver une solution pour favoriser les associations et qu'elles puissent reprendre leur activité.

Deux types d'associations au niveau de l'OMCS.

Les associations de plein air (tennis, football, rugby, club cycliste...).

Là-dessus comme nous avons fait lors du déconfinement nous nous sommes appuyés sur les protocoles des différentes fédérations (protocole très strict).

J'ai rencontré la majorité des présidents et le protocole est suivi. Nous avons rajouté sur les protocoles que l'utilisation des vestiaires et des toilettes n'étaient pas autorisés par rapport à une question de nettoyage.

Pour les associations en intérieur.

Beaucoup d'associations interviennent à l'intérieur du bastidon et pour que l'on puisse l'utiliser tout en ayant un protocole très strict, nous nous sommes organisés pour que l'ensemble des salles soit nettoyé une fois par jour.

Ensuite, les protocoles ont été mis en place avec les associations, avec des jauges restreintes de participants, les engagements des participants pour le respect des gestes barrières, les règles de distanciation, le nettoyage avant la séance, la non utilisation des sanitaires, chacun arrive avec son matériel.

Pour le tennis de table, nettoyage des tables avant et après. Participation de 10 personnes dans la salle polyvalente.

Lors du forum des associations, elles étaient d'accord pour reprendre leur activité. Les présidents sont conscients de la situation. Pour les associations en interne, en attendant de trouver de nouvelles solutions, nous leur avons proposé le préau du couvent ainsi que le jardin.

Notre objectif, faire vivre les associations dans le respect de la santé de tous et que le protocole soit clair et précis. Il a été transmis à toutes les associations avant la journée du forum.

Le forum des associations c'est très bien passé. Enceinte extérieure complètement étanche avec obligation de rentrer avec le port du masque. Tout le monde a joué le jeu. Cette formule sera reconduite sur l'année prochaine. Faire un maximum de communication sur l'évolution.

Remerciements aux Elus présents sur cette manifestation ainsi qu'à l'OMSCS, au service technique pour la mise en place.

COMMUNICATION.

Compte-rendu réunion du 29 juillet 2020.

Rapporteur : Catherine MOYEMONT-GAILDRY.

Entre la fin du confinement et la fin de l'été, nous avons fait un premier point sur la communication ainsi qu'un état des lieux de ce que nous avons comme support et puis travailler sur un profil et nouvelle stratégie de communication.

Nous avons fait le point sur les supports existants.

En termes de communication externe, nous avons aujourd'hui, le « Vivre à ALLEINS » ou nous sommes sur une parution entre 3 et 4 supports d'environ une trentaine de pages sur l'année. Un magazine dédié plutôt rétrospective et qui revient sur les activités associatives, sur les travaux réalisés, sur les événements. Quelque chose d'assez prisé des Alleinois.

L'idée est de le faire perdurer, de rester probablement sur une parution de trois par an par contre qui sera agrémentée par une parution d'une lettre « actualité » qui sera elle beaucoup plus factuelle, une lettre du quotidien. Avoir des parutions plus régulières avec quatre lettres sur l'année et trois « Vivre à Alleins ». Le format de ces lettres est un quatre pages, qu'elle soit en amont de l'actualité, parfois un grand angle sur un sujet plus spécifique, une lettre spéciale. L'idée est de tenir le terrain avec de l'écrit car on s'aperçoit que l'écrit est important. Cela n'exclut pas de fonctionner avec le site internet et cela fait partie des projets de le faire évoluer. De continuer à travailler avec les réseaux sociaux notamment Facebook, Instagram très prochainement.

Une communication extérieure, plus dédiée pour communiquer, pour améliorer la visibilité du village, valoriser ses atouts en accord et en soutien avec nos acteurs locaux surtout pour générer du passage et du tourisme.

Nous sommes partis sur deux sous-groupes de travail avec une communication plus dédiée au village et une autre dédiée au territoire, donc plus élargie. L'idée est d'avoir dans cette commission des élus mais aussi des personnes en extra municipaux.

La prochaine lettre devrait paraître fin septembre après la fête de l'amande, un magazine « vivre à Alleins » sur fin octobre début novembre, une lettre en décembre « un vivre à Alleins » en février, une lettre en mars, une autre en mai et « un vivre à Alleins en juin ».

Evidemment nous n'allons pas surcommuniquer si ce n'est pas nécessaire.

Nous avons évoqué la démarche pour ce faire connaître et la stratégie à mettre en place.

Evolution du Logo

Le faire évoluer pour le rendre plus dynamique. Présentation des résultats au prochain conseil municipal.

Vous avez depuis 2020, en tant qu'opposition un droit d'expression dans les supports écrits de la commune.

Centenaire de l'anniversaire de Mme VAN LOO au mois de novembre ainsi que celui de M. VAN LOO.

FINANCES.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Christian CROUZATIER.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner son accord pour déposer des demandes de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'aide à la Provence Verte pour l'année 2020.

- **Aménagement des Jardins Partagés.**
- **+ deux autres points à définir ultérieurement**

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – CROUZATIER Christian – VERT Hélène – GUEZOU Eric - URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard – AUBERT Pierre – BERTO Roger - DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean – VAUX Didier – COURMES Olivia - BORDALA-MOUYAL Bernadette – MESNARD Nathalie - FABRE Lionel (+ procuration POTE Xavier) - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline – JUVIGNY Daniel (+procuration BLANC Jean-Charles) - DURET Nadine – IAFRATE Manon.

DONNE son accord pour déposer les demandes de subvention auprès Conseil Départemental dans le cadre de l'aide à la Provence Verte pour l'année 2020.

SOCIAL.

INFORMATION CCAS – DEMARRAGE DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX.

Rapporteurs : Philippe GRANGE - Hélène VERT

Le prochain CCAS aura lieu le 22 septembre 2020. L'ensemble des comptes-rendus seront diffusés à l'ensemble du conseil municipal, vous aurez une information sur les travaux réalisés. Le 22 septembre nous allons statuer sur la société extérieure qui va établir l'analyse des besoins sociaux.

L'objectif premier est de définir un plan d'action pour le mandat sur les besoins à caractère social et des habitants afin d'avoir un plan de travail.

Cela va se faire en trois parties. Notamment, une grande concertation va être lancée dans le village pour que tous les acteurs dans le village et au niveau des acteurs extérieurs au village donnent leur avis sur les différents sujets. Un plan d'action va être mis en place et une restitution sera faite à la fois au CCAS, au conseil municipal en en réunion publique.

Cela va durer environ 6 mois, deux prestataires nous ont transmis leur devis. Le plan d'action et les différents projets débiteront sur 2021.

Hélène VERT

« Cette analyse concerne l'ensemble de la population et pas que les seniors. Plusieurs thématiques, la pauvreté, la précarité, la famille, l'enfance et la jeunesse, le logement, l'hébergement, activité emploi insertion professionnelle, la dépendance, l'adaptation au vieillissement personnes âgées, personnes en situation d'handicap, le lien social, la participation des habitants la citoyenneté. »

TRAVAUX.

Rapporteurs : Philippe GRANGE - Christian CROUZATIER

Crèche et périscolaire.

Commission de sécurité le 15 septembre 2020 (vérification sécurité, plans d'intervention, disponibilité protection incendie, cheminement PMR)

Visite de conformité le 17 septembre 2020 en présence de Mme RAMDANI représentante de la petite enfance PMI

Requalification centre historique.

Cours Victor Hugo/Avenue René Cassin : Route barrée pendant deux jours pour raboutage de la rue.

Mise en place des antennes pluviales, de l'arrosage, de l'éclairage de la voie et bordure, alimentation regards eau

Circulation alternée à partir du

Fin des travaux : mi-décembre 2020.

Bastidon

Intervention pendant l'été d'une société de nettoyage dans la cuisine du bastidon + réfection peinture local de stockage.

En recherche d'une entreprise pour remplacer l'adoucisseur.

URBANISME

VENTE TERRAIN : ZONE D'ACTIVITES – AVENUE MARECHAL LECLERC DE HAUTECLOQUE- SECTION F n°640 à M. ET Mme BLANC.

Rapporteur : Philippe GRANGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la volonté de Monsieur BLANC Eddy et Madame BLANC Marie-France demeurant 9533 chemin de Sénas, 13370 MALLEMORT, d'acquérir la parcelle F640, sise avenue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque, lieu-dit « La Ferrage » pour y faire un commerce sans logement.

Cette parcelle, d'une contenance de 840m², est bordée par un Vabre que la commune souhaite conserver. Une division en ce sens de la parcelle réduit sa superficie à environ 550 m².

Une demande de valeur foncière a été faite le 03/09/2020 sur le portail DGFIP.

M. le Maire propose de retenir le prix de 100€ le m² pour l'achat de ce terrain, ce qui représente pour environ 530 m², un montant de 53000€.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à 21 voix Pour,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – CROUZATIER Christian – VERT Hélène – GUEZOU Eric - URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard – AUBERT Pierre – BERTO Roger - DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean – VAUX Didier – COURMES Olivia - BORDALA-MOUYAL Bernadette – MESNARD Nathalie - FABRE Lionel (+ procuration POTE Xavier) - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline - DURET Nadine – IAFRATE Manon.

Et 2 abstentions,

Messieurs :

JUVIGNY Daniel (+procuration BLANC Jean-Charles)

DECIDE la vente de la parcelle F640p, d'une contenance d'environ 550 m² au prix proposé, qui est de 53000 € (cinquante-trois mille euros hors taxes) ;

DIT que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

AFFAIRES GENERALES.

INFORMATION LISTE ELECTORALE.

Rapporteur : Philippe GRANGE

Renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les maires se sont vu transférer, en lieu et place de ces commissions administratives, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits.

Dans le cadre, des commissions de contrôle (une par commune) ont été instituées par arrêté préfectoral. Ces commissions sont dotées d'un double rôle :

- Effectuer un contrôle a posteriori de la régularité des listes et arrêter au moins une fois par an la liste électorale de la commune.
- Statuer dans un délai de 30 jours sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires formés par des électeurs non-inscrits. En cas d'absence de réunion ou de décision, il y a décision implicite de rejet, permettant au délai contentieux de commencer (recours devant le TI).

Le fonctionnement des commissions est encadré par les articles R7 à R11 du Code Electoral.

Dans le cadre du renouvellement de ces commissions de contrôle nous devons présenter à M. le Préfet, la liste des conseillers municipaux prêts à y siéger dans le respect des règles de composition. Un arrêté de nomination des membres de la commission sera ensuite établi.

Règles de composition des commissions de contrôle (article L19 du code électoral).

La composition de la commission varie en fonction du nombre d'habitants de la commune et de la composition de son conseil municipal au moment de son dernier renouvellement.

Pour les communes de plus de 1000 habitants :

Dans les communes où 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement :

5 membres : 3 conseillers municipaux de la liste majoritaire + 2 conseillers municipaux de la liste d'opposition.

Les conseillers municipaux sont pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Nomination des membres des commissions de contrôle.

Tous les membres des commissions de contrôle seront nommés par arrêté du sous-préfet. Les membres sont nommés pour 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Composition de la commission :

M. AUBERT Pierre, M. BERTO Roger, Mme DELIGNY Yveline, M. JUVIGNY Daniel, M. BLANC Jean-Charles.

QUESTIONS DIVERSES.

Philippe GRANGE

Fête de l'amande le 26 septembre 2020.

Elections sénatoriales le 27 septembre 2020.

Nadine DURET

Le personnel et les enseignants ont-ils été testé au COVID 19 ?

Philippe GRANGE

« Les enseignants dépendent de l'Education Nationale. Pour le personnel si, un agent est déclaré positif, nous réaliserons le test sur l'ensemble du personnel. »

Nettoyage du parking des aires.

Beaucoup d'herbes sèches. Besoin d'un débroussaillage.

Christian CROUZATIER

« Déjà notifié dans nos plannings mais nous avons beaucoup de retard dans le désherbage sur la commune. »

Eric GUEZOU

« La fermeture des bars et restaurants à partir du 05 septembre est passée de 23h à 0h30. »

Bernard REY

Problème de maltraitance sur les chevaux - Création d'un groupe de surveillance. En relation permanente avec la gendarmerie.

Catherine MOYEMEMONT-GAILDRY

Forum emploi sur Sénas le 29 septembre 2020 (le matin).

Hélène VERT

Préparatif de la fête de l'amande du 26 septembre 2020.

Pascale URHANN-BOLLIER

Information suite à réunion avec le CADE – point sur le pacte transition écologique et sur notre mode de fonctionnement.

Lionel FABRE

Forum des associations. Remerciements au cabinet médical pour leur intervention sur la sensibilisation « Covid 19 ».

CADE – Eco rencontres le 10 octobre 2020 sur l'amandaie. (à confirmer).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h04.